

Département de  
Loire-AtlantiqueArrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-six mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Madame MARTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, BELLIOU, FRAUX.

Date de convocation

20 mai 2021

A l'exception de :

Monsieur PELLETEUR se retire lors du vote.

Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame CHUPIN.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame GUINCHE.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame PRUKOP.

Madame ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.

Date du  
Conseil Municipal

26 MAI 2021

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DESSAUVAGES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 28

Votants ----- 32

**2/ EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « QUAI DES ARTS » – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020****RAPPORTEUR** : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué**EXPOSE :**

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif de l'exercice 2020 est soumis pour approbation au Conseil Municipal. Les résultats du budget principal et du budget annexe « Quai des Arts » s'établissent, au titre de l'exercice 2020, de la façon suivante :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
BUDGET PRINCIPAL**

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>1 - Résultats réportés</b>			
a/ Fonctionnement (c/002)		1 372 114,58 €	1 372 114,58 €
b/ Investissement (c/001)	2 724 694,10 €		- 2 724 694,10 €
<b>2 - Opérations de l'exercice</b>			
a/ Fonctionnement	17 540 207,93 €	21 966 632,00 €	<b>4 426 424,07 €</b>
<i>mouvements réels</i>	15 780 407,77 €	21 760 930,76 €	5 980 522,99 €
<i>mouvements d'ordre</i>	1 759 800,16 €	205 701,24 €	- 1 554 098,92 €
b/ Investissement	10 165 116,10 €	13 034 669,43 €	<b>2 869 553,33 €</b>
<i>mouvements réels</i>	9 909 675,59 €	6 225 130,00 €	- 3 684 545,59 €
<i>mouvements d'ordre</i>	255 440,51 €	1 809 539,43 €	1 554 098,92 €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>		5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
<b>3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)</b>			
a/ Fonctionnement	17 540 207,93 €	23 338 746,58 €	5 798 538,65 €
b/ Investissement	12 889 810,20 €	13 034 669,43 €	144 859,23 €
<b>4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE</b>			<b>5 943 397,88 €</b>
<b>5 - Restes à réaliser</b>			
a/ Fonctionnement	22 366,00 €	- €	- 22 366,00 €
b/ Investissement	3 084 252,27 €	292 130,03 €	- 2 792 122,24 €
c/ Global	3 106 618,27 €	292 130,03 €	- 2 814 488,24 €
<b>6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)</b>			<b>3 128 909,64 €</b>
a/ Fonctionnement	17 562 573,93 €	23 338 746,58 €	5 776 172,65 €
b/ Investissement	15 974 062,47 €	13 326 799,46 €	- 2 647 263,01 €

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,Jean-Claude  
PELLETEUR

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS**

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>1 - Résultats réportés</b>			
a/ Fonctionnement (c/002)		47 231,91 €	47 231,91 €
b/ Investissement (c/001)		309 349,22 €	309 349,22 €
<b>2 - Opérations de l'exercice</b>			
a/ Fonctionnement	588 987,19 €	577 669,82 €	<b>11 317,37 €</b>
<i>mouvements réels</i>	447 403,79 €	530 544,82 €	83 141,03 €
<i>mouvements d'ordre</i>	141 583,40 €	47 125,00 €	94 458,40 €
b/ Investissement	143 419,00 €	141 583,40 €	<b>1 835,60 €</b>
<i>mouvements réels</i>	96 294,00 €	- €	96 294,00 €
<i>mouvements d'ordre</i>	47 125,00 €	141 583,40 €	94 458,40 €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>		- €	- €
<b>3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)</b>			
a/ Fonctionnement	588 987,19 €	624 901,73 €	35 914,54 €
b/ Investissement	143 419,00 €	450 932,62 €	307 513,62 €
<b>4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE</b>			<b>343 428,16 €</b>
<b>5 - Restes à réaliser</b>			
a/ Fonctionnement			- €
b/ Investissement	440,00 €		440,00 €
c/ Global	440,00 €	- €	440,00 €
<b>6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)</b>			<b>342 988,16 €</b>
a/ Fonctionnement	588 987,19 €	624 901,73 €	35 914,54 €
b/ Investissement	143 859,00 €	450 932,62 €	307 073,62 €

Une note de présentation du compte administratif 2020 est jointe à la présente délibération.

**DELIBERATION**

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2122-21 et L2343-1 et 2,

⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 19 mai 2021,

⇒ Considérant le compte administratif 2020 soumis à l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

**DECISION :**

Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire en exercice, se retire lors du vote.

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Monsieur BELLIOU, Madame FRAUX),

- Désigne Madame MARTIN pour présider la séance au cours de laquelle le compte administratif du Maire est débattu conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales.
- Donne acte de la présentation du compte administratif, tel qu'il est résumé ci-après pour le budget principal et le budget annexe « Quai des Arts ».

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux joints.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*